

# APPEL ULOUVAIN

## QUESTIONS SOUVENT POSEES

*Les réponses apportées ci-dessous à quelques questions régulièrement soulevées veulent contribuer à un débat serein et bien informé sur la proposition contenue dans l'appel. Seul l'appel lui-même engage l'ensemble de ses signataires.*

1. Qu'est ce qui nous motive ?

### **TIMING**

2. Les Autorités n'ont-elles pas déjà tranché la question et décidé que le nom de la nouvelle institution serait « Université catholique de Louvain » ?

3. La création d'une grande université commune étant déjà un grand défi, ne vaut-il pas mieux étaler les changements et laisser la modification du nom pour plus tard ?

4. L'adoption de ce nouveau nom ne doit-elle pas être synchronisée avec la KuLeuven ?

### **CONTEXTE BELGE**

5. Le changement de nom ne ferait-il pas perdre à la nouvelle Université les avantages conférés à l'UCL par la loi de 1911 ?

6. La suppression de la référence « catholique » dans le nom de l'institution ne rend-elle pas celle-ci plus vulnérable à une absorption au sein d'une université unique de la Communauté française ?

7. L'importance de rendre notre université plus accueillante pour les étudiants d'origine musulmane n'est-elle pas exagérée ?

8. Un argument analogue ne vaut-il pas pour les membres du personnel ?

### **CONTEXTE CATHOLIQUE**

9. L'université sera-t-elle encore habilitée à décerner des diplômes en théologie reconnus par l'Eglise catholique ?

10. Les catholiques pratiquants ne vont-ils pas se détourner de notre université ?

11. La nouvelle université sera-t-elle encore à même de jouer au sein de l'Eglise catholique mondiale le rôle progressiste qui lui est souvent attribué aujourd'hui ?

12. Des hommes d'Eglise se sont-ils prononcés en faveur de notre proposition ?

13. Ne s'agit-il pas ici de vendre son âme par opportunisme ?

### **CONTEXTE INTERNATIONAL**

14. L'appellation « UCL » n'est-elle pas un label connu, qu'il serait malvenu d'abandonner ?

15. Le caractère dissuasif de l'étiquette « catholique » au niveau international n'est-il pas exagéré ?

## **UN APPEL AUX SOUTIENS, MAIS AUSSI AUX OBJECTIONS**

16. Un « appel » est-il bien le moyen le plus opportun de poursuivre notre objectif ?

17. Y a-t-il de bonnes raisons d'être opposé à notre proposition ?

### **1. Qu'est ce qui nous motive ?**

Notre initiative s'enracine dans une vision de notre université et de sa mission que nous avons résumée comme suit en finale de la lettre du 25 avril 2008 informant nos quatre Recteurs de notre intention de prendre la présente initiative :

*« En revenant à l'appellation originelle de l'Université de Louvain, celle sous laquelle elle est devenue, au 16e siècle, l'un des centres d'activité intellectuelle les plus ouverts et les plus importants du monde, il ne s'agit bien sûr pas à nos yeux de se replier nostalgiquement sur un illustre passé. Il s'agit au contraire de s'ouvrir résolument à l'avenir, pour former ensemble une université nouvelle dynamique, oeuvrant au service des deux Régions dans lesquelles elle est désormais solidement implantée, épaulée par une collaboration fraternelle multiforme avec la KuLeuven, et résolue à jouer, en Belgique, en Europe et dans le monde, un rôle qui réponde à la fois aux exigences les plus hautes de sa tradition séculaire et aux défis sans précédent qu'une grande université du XXIe siècle se doit de relever. »*

## **TIMING**

### **2. Les Autorités n'ont-elles pas déjà tranché la question et décidé que le nom de la nouvelle institution serait « Université catholique de Louvain » ?**

Le communiqué publié le 12 mars 2007 par les Recteurs des quatre composantes de l'Académie avec l'approbation de leurs organes décisionnels respectifs ([www.uclouvain.be/56903.html](http://www.uclouvain.be/56903.html)) mentionne en effet que, « sur la base des éléments explicités à ce jour », « on peut dès à présent tracer quelques contours de cette nouvelle université », dont le suivant : « l'Université nouvelle s'appellera Université catholique de Louvain (UCL), chaque site s'y identifiant par une dénomination spécifique (telle que « UCL/Namur » ou « UCL/site de Mons » à convenir) ; elle conservera le statut juridique accordé par la loi du 12 août 1911 à l'actuelle UCL ».

Il ne saurait cependant entrer dans les intentions de nos autorités d'imposer le nom de notre nouvelle Université sans aucune concertation préalable au sein de la communauté universitaire qui aura à le porter. L'étiquette « Louvain » est un atout unanimement reconnu qu'il est essentiel de préserver, et il importe que les avantages conférés à l'UCL par la loi de 1911 (voir infra) soient transférés à la nouvelle université. Mais au-delà de ces évidences, la question reste ouverte. Les Recteurs prennent du reste soin, dans la plupart de leurs communications officielles, d'encadrer de guillemets « la nouvelle UCL ». Il est aujourd'hui grand temps d'aborder la question de front, franchement et sereinement. C'est à quoi notre initiative s'emploie.

### **3. La création d'une grande université commune étant déjà un grand défi, ne vaut-il pas mieux étaler les changements et laisser la modification du nom pour plus tard ?**

Il ne s'agit pas de donner un nouveau nom à une institution, mais de donner un nom à une nouvelle institution. Du point de vue de la communication, il sera incomparablement plus facile de faire passer le nouveau nom en interne et dans l'opinion publique au moment de la mise en place de la nouvelle université, que d'y procéder laborieusement à peine la nouvelle institution mise en place.

Baptiser celle-ci d'un nom qui n'est le nom actuel d'aucune de ses composantes, aide à récuser l'idée qu'il s'agit d'une simple absorption des petites institutions par la plus grosse, et doit ainsi faciliter le processus d'intégration et d'identification de tous avec la nouvelle université.

### **4. L'adoption de ce nouveau nom ne doit-elle pas être synchronisée avec la KuLeuven ?**

Les deux raisons de fond valent aussi pour la KuLeuven, et nous connaissons beaucoup de collègues de la KuLeuven qui sont persuadés que leur université doit faire un pas similaire à celui que nous proposons et le fera. Mais dans notre cas il y a en plus une raison circonstancielle : l'occasion présentée par la création d'une nouvelle université, qu'il serait irresponsable de ne pas saisir.

L'histoire partagée avec la KuLeuven, les multiples connivences, le fait qu'à l'étranger nous soyons constamment confondus et continuerons de l'être, le rapprochement multiforme dont notre prochaine fête patronale commune est une manifestation spectaculaire sont des atouts importants que notre nouvelle université doit chérir et développer. L'adoption du nouveau nom ne constitue donc en rien une prise de distance, mais une contribution directe ou indirecte au dynamisme de nos deux universités.

Pour manifester notre conscience de cette solidarité, nous avons inclus sur le site un texte expliquant en néerlandais le contenu et la nature de notre initiative. Celles et ceux de nos collègues de la KuLeuven qui souhaiteraient exprimer leur sympathie pour notre initiative en ajoutant leur nom et un éventuel commentaire à la liste des signataires sont les bienvenus.

## **CONTEXTE BELGE**

### **5. Le changement de nom ne ferait-il pas perdre à la nouvelle Université les avantages conférés à l'UCL par la loi de 1911 ?**

Une loi du 12 août 1911 confère à l'Université catholique de Louvain et à l'Université libre de Bruxelles une personnalité juridique qui protège leur autonomie, alors que les autres composantes de l'Académie Louvain ne jouissent que du statut plus précaire d'associations sans but lucratif. Il est dès lors souhaitable que le statut dont jouit actuellement l'UCL puisse être transféré à notre nouvelle université. Mais il est difficile d'imaginer qu'un nouveau nom puisse empêcher pareil transfert.

D'une part, une loi modificative du 28 mai 1970 a étendu la jouissance de ce statut à la « Katholieke Universiteit te Leuven » et à la « Vrije Universiteit Brussel », nouvellement créées, qui ont été naturellement considérées comme co-héritières de la personnalité juridique reconnue en 1911 à l'Université catholique de Louvain et à l'Université libre de Bruxelles.

D'autre part, si un ajustement législatif analogue posait le moindre problème du fait de la modification de nom proposée, on voit mal ce qui empêcherait la nouvelle institution de ne rien faire changer au *Moniteur*, mais d'utiliser dans toute sa communication interne et externe ce qui n'est après tout qu'une version abrégée du nom figurant dans les lois de 1911 et 1970. Elle ne ferait qu'escamoter un seul mot, comme le fait du reste aujourd'hui la Katholieke Universiteit Leuven (officiellement « Katholieke Universiteit te Leuven ») sans que personne ne songe un instant à en prendre prétexte pour contester son autonomie. En outre, la Communauté française serait bien mal placée pour évoquer un problème de ce type, puisqu'elle se présente elle-même depuis plusieurs années sous un vocable différent (« Communauté française Wallonie-Bruxelles ») de celui que l'article 2 de la Constitution lui a donné.

## **6. La suppression de la référence « catholique » dans le nom de l'institution ne rend-elle pas celle-ci plus vulnérable à une absorption au sein d'une université unique de la Communauté française ?**

Chacun se rend compte que la coexistence et l'émulation de grandes universités, avec leurs traditions et réseaux propres, est une force pour la communauté universitaire du pays, et qu'il n'est dans l'intérêt à long terme de personne de les incorporer au sein d'une bureaucratie unique sous le contrôle direct d'un ministère de la Communauté française.

S'il y avait un danger quelconque de cet ordre, on voit mal comment le maintien du nom pourrait contribuer à fournir une protection. En particulier le parti supposé être le plus attentif à la défense de nos intérêts légitimes — le parti catholique devenu parti social-chrétien, puis centre démocrate humaniste — pourrait difficilement s'offusquer d'une modification d'appellation partiellement motivée de la même manière que le sien. Et du côté du pilier catholique défini de manière moins strictement politique, pourquoi l'hostilité à une mainmise de l'Etat serait-elle amoindrie ?

Si une velléité de réduction de l'autonomie de notre université voyait le jour, ce n'est pas l'épithète « catholique » qui ferait rempart, mais bien une alliance qu'il ne sera pas difficile de forger sur ce point avec l'Université Libre de Bruxelles, le renforcement du rapprochement avec la KuLeuven et un accroissement graduel des sources de financement autres que les subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

## **7. L'importance de rendre notre université plus accueillante pour les étudiants d'origine musulmane n'est-elle pas exagérée ?**

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus de la moitié des mineurs d'âge sont étrangers ou d'origine étrangère récente. Pour près de la moitié d'entre eux le pays d'origine est le Maroc, et la Turquie vient en deuxième position. Pour de multiples raisons, les jeunes d'origine étrangère sont sous-

représentés à l'université. Malgré cela, l'Université libre de Bruxelles, par exemple, comptait, en 2007-08, 4980 étudiants — soit près d'un quart du total — qui sont soit nés eux-mêmes dans un pays à dominante musulmane soit nés de parents dont un au moins est né dans un pays à dominante musulmane. Nous ne disposons pas de chiffres analogues pour nos quatre institutions. Mais en tout cas pour celles qui sont localisées à Bruxelles ou à proximité, l'enjeu est d'importance.

### **8. Un argument analogue ne vaut-il pas pour les membres du personnel ?**

Depuis la fin de l'*inbreeding* systématique, de nombreux membres de toutes les catégories de personnel de nos quatre institutions ne sont pas issus du milieu catholique. Si, venant de Belgique ou de l'étranger, ils ont rejoint l'institution à laquelle ils appartiennent aujourd'hui, ce n'est pas par adhésion à une tradition qui n'est pas la leur, mais simplement parce qu'ils ont été jugés les meilleurs parmi les candidats qui se sont présentés pour un poste. Il importe aussi qu'ils puissent s'identifier pleinement avec leur institution, et pour certains d'entre eux le nom que nous proposons fera une grosse différence.

Ceci revêt une importance particulière du point de vue du rapport entre le monde universitaire belge et la part croissante de la population belge qui se revendique d'une tradition musulmane. Si l'on estime peu souhaitable de voir se créer, à côté des autres, un réseau musulman d'institutions d'enseignement supérieur, il importe que les intellectuels belges d'origine musulmane aient la possibilité et le souhait de devenir membres à part entière des grandes universités belges, et singulièrement de la nôtre, qui tient à faire droit à la dimension spirituelle et religieuse de l'existence. Pour eux aussi, la question du nom est loin d'être sans importance. Mais pour réussir le pari de les accueillir en nombre comme membres du personnel à tous les niveaux, il faut d'abord réussir le pari de les accueillir comme étudiants. D'où la priorité accordée à ce dernier aspect dans la motivation de notre proposition.

## **CONTEXTE CATHOLIQUE**

### **9. L'université sera-t-elle encore habilitée à décerner des diplômes en théologie reconnus par l'Église catholique ?**

Pourquoi ne le serait-elle pas ? L'Université Laval (Québec), par exemple, issue d'un séminaire catholique et dirigée par des ecclésiastiques jusque dans les années 1970, non seulement n'a pas « catholique » dans son nom, mais n'a pas la moindre relation structurelle avec l'Église du Québec. Cela ne l'empêche en rien de comporter en son sein une Faculté de théologie catholique très vivante qui confère tous les niveaux des diplômes en théologie reconnus par l'Église catholique au même titre que ceux conférés par les Facultés de théologie de l'UCL et de la KuLeuven.

### **10. Les catholiques pratiquants ne vont-ils pas se détourner de notre université ?**

Les catholiques pratiquants constituent une fraction minoritaire décroissante du personnel de nos institutions et de notre population étudiante, comme de toute la population belge. Certains d'entre eux ont choisi de rejoindre nos institutions en raison de leur caractère catholique ou en tout cas chrétien. Il n'y a pas la moindre raison de supposer qu'ils cessent de se sentir à leur place dans notre université avec la nouvelle appellation. Plusieurs d'entre eux figurent du reste parmi les premiers signataires de cet appel.

Notre proposition n'implique en effet en rien que les chapelles soient bannies de nos campus, les crucifix de nos auditoriums ou la Vierge de notre logo. Elle est compatible avec l'adhésion de notre nouvelle université à la Fédération internationale des universités catholiques et avec le maintien de l'Archevêque de Malines-Bruxelles dans une fonction protocolaire de Grand Chancelier des Universités de Leuven et Louvain. Elle n'exclut aucunement l'existence, au cœur de notre Université, d'une Faculté de théologie dynamique, de foyers vivants de vie religieuse et de lieux de dialogue fécond entre science et foi et entre religions. Elle n'est en rien contradictoire avec la promulgation d'une Charte où la référence chrétienne est clairement assumée et — le plus important sans doute — avec l'encouragement d'une attitude et de multiples initiatives inspirées par ces valeurs : une insistance sur la dimension spirituelle de l'existence, une attention particulière aux plus faibles, une ouverture résolue aux pays du Sud, un souci de relations vraiment humaines entre les personnes.

### **11. La nouvelle université sera-t-elle encore à même de jouer au sein de l'Église catholique mondiale le rôle progressiste qui lui est souvent attribué aujourd'hui ?**

Que notre université soit en mesure de jouer aujourd'hui ou demain un tel rôle, cela ne dépend pas du nom qu'elle porte mais des initiatives qui s'y prennent. Dans cette dimension de son activité comme dans d'autres, la création de notre nouvelle université peut et doit être l'occasion de raviver, en les coalisant, les énergies disponibles, et de prendre de nouvelles initiatives que l'absence de l'épithète « catholique » ne doit pas entraver mais stimuler.

### **12. Des hommes d'Église se sont-ils prononcés en faveur de notre proposition ?**

Bien sûr. Prenez par exemple Monseigneur Jacques Leclercq, l'une des grandes personnalités de l'UCL de l'après-guerre, dont le nom a été choisi par la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'UCL pour désigner sa salle du conseil et l'un de ses bâtiments. Dans un texte postérieur à son éméritat ("L'Université catholique", in *La Relève*, 20.6.1964), Jacques Leclercq suggère de diviser l'UCL en deux ensembles.

Le premier comprendrait « autour de la faculté de théologie, l'ensemble des études présentant une référence religieuse - faculté de philosophie, école de psychologie religieuse, de sociologie religieuse, etc. — et on intitulerait cet ensemble 'université catholique', ou Institut, ou tout autre nom. ».

L'ensemble des autres disciplines « formerait une autre université qui ne s'intitulerait pas catholique ». Celle-ci resterait bienveillante à l'égard de la religion. « Mais sa situation éliminerait des équivoques. Je sais par expérience que, dans les universités catholiques, on s'attend, sur la foi du titre, à trouver autre chose que ce qu'on y trouve. » (cité dans Pierre Sauvage S.J., *Jacques Leclercq*, Duculot, 1992, p.360).

Notre proposition n'implique en rien la division suggérée par Jacques Leclercq. Notre Faculté de théologie, ouverte aux interpellations du monde et soucieuse d'interdisciplinarité, est pleinement à sa place dans notre université. Son insertion dans une université complète est importante pour elle, et toute l'université bénéficie de sa présence en son sein. Sur la question du nom, cependant, la convergence entre Jacques Leclercq et nous est suffisante pour que nous ayons à coup sûr pu compter sur lui parmi nos premiers signataires...

### **13. Ne s'agit-il pas ici de vendre son âme par opportunisme ?**

Le nom choisi pour notre nouvelle université aura-t-il un impact significatif sur son recrutement ? Nous le pensons : n'oublions pas que pour un étudiant que le nom permettra de ne pas rebuter, il y en aura cinq ou dix qu'il convaincra, directement ou indirectement, de suivre sa voie s'il est content de ce qu'il a pu trouver chez nous. L'attention à notre « part du marché » est un souci dont des autorités universitaires responsables ne peuvent pas faire l'économie et fournit dès lors une raison légitime de soutenir notre proposition.

Mais il ne peut s'agir de vendre son âme, d'adapter servilement ce que nous avons à offrir à ce que le marché demande. Notre communauté universitaire doit offrir ce en quoi elle croit. Elle doit former les étudiants comme elle estime devoir les former, dans l'ordre du savoir-être non moins que dans celui du savoir et du savoir-faire. Notre proposition ne demande pas de dévier d'un pouce de cette ligne de conduite. Elle demande seulement que l'on renonce à une étiquette qui, dans des contextes belge et international profondément transformés, donnerait à notre université une image fallacieuse l'empêchant de s'acquitter au mieux de ses multiples missions.

## **CONTEXTE INTERNATIONAL**

### **14. L'appellation « UCL » n'est-elle pas un label connu, qu'il serait malvenu d'abandonner ?**

Internationalement, le label « UCL » est connu, mais il désigne « University College London », l'une des cinq meilleures universités d'Europe selon les *rankings* et jouissant d'une notoriété internationale bien plus forte que notre « UCL ». L'adoption du nom « Université de Louvain » permettra de lever cette ambiguïté qui nous est dommageable — au contraire de la confusion également fréquente avec Leuven, qui se justifie et nous profite. Elle permettra aussi d'assurer efficacement la diffusion internationale du label « Louvain » (sans abréviation, comme « Princeton » ou « Laval »).

A l'échelle nationale, « Louvain » n'aura bien sûr aucune difficulté à creuser sa niche. Maintenant que Louvain l'ancienne est définitivement devenue « Leuven », « Louvain » sera compris comme ne désignant pas un lieu mais une institution présente sur cinq sites, connue sous ce nom depuis le 16<sup>e</sup> siècle — et ayant même donné naissance à un adjectif français exceptionnellement formé en « iste » !.

En continuité par rapport à l'« Académie Louvain », la « Fondation Louvain », la revue « Louvain », « Louvain développement », etc., la marque « Louvain » est aujourd'hui un atout bien meilleur que l'abréviation « UCL ».

### **15. Le caractère dissuasif de l'étiquette « catholique » au niveau international n'est-il pas exagéré ?**

Bien sûr qu'il l'est dans les milieux qui nous connaissent déjà bien ou qui nous sont culturellement les plus proches. Mais — comme le savent bien celles et ceux d'entre nous qui ont les contacts internationaux les plus diversifiés —, il est bien présent dans des milieux qui nous connaissent à peine, qui pour cette raison risquent de ne jamais nous connaître mieux, et avec lesquels il peut être utile, voire important, de nouer des liens plus étroits. Ceci vaut par exemple pour le monde intellectuel français pourtant tout proche, où il n'est pas rare que des collègues, éditeurs ou hôtes bienveillants omettent délibérément l'épithète « catholique » de notre affiliation par souci de ne pas discréditer nos propos. Ceci vaut aussi en Allemagne, où l'image de l'université catholique est particulièrement mauvaise en ce moment suite au tollé soulevé par la non-nomination du recteur démocratiquement élu à la Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt.

Ceci vaut encore plus pour le monde universitaire anglo-saxon. Un seul exemple. Dans le cadre du programme « Study Abroad » de l'Université Harvard, un projet de collaboration Harvard-KuLeuven-UCLouvain est bien amorcé. Suite au rapport enthousiaste de la directrice du Centre for European Studies envoyée spécialement en mission à Leuven et Louvain-la-Neuve, les responsables successifs du programme y sont personnellement très favorables, mais hésitent à lancer le projet par crainte de ne pas pouvoir convaincre les étudiants et leurs professeurs de l'intérêt de passer un semestre dans une université belge se profilant comme catholique.

Le projet sera soumis aux instances concernées de Harvard cet automne, mais le rapport intermédiaire note : *« On the other hand, the attractiveness of the project suffers from a number of prima facie handicaps. In particular, the image of "Belgium" in US student minds cannot reasonably be expected to be very positive [...] Moreover, the "catholic" label is not exactly a selling point at Harvard : US universities or colleges that bother to stick "catholic" into their names — like the Catholic University of America, for example, but unlike Georgetown — tend to be associated with sectarianism and dogmatic submission to the Vatican. Once they've come, Harvard students will know that nothing could be further from the reality of our publicly-funded, resolutely independent universities, but they may never come because our names (so far) suggest the opposite. »*

Dans ce cas comme dans d'autres, il ne s'agit pas de cacher, par arrivisme, ce que nous sommes, mais de ne pas nous handicaper sans nécessité en suggérant que nous sommes ce que nous ne sommes pas.

## **UN APPEL AUX SOUTIENS, MAIS AUSSI AUX OBJECTIONS**

### **16. Un « appel » est-il bien le moyen le plus opportun de poursuivre notre objectif ?**

Nous sommes convaincus que toute personne de bon sens ayant le souci de l'avenir de notre nouvelle Université se ralliera à notre proposition, en ce compris la direction de nos quatre institutions. Mais nous comprenons les contraintes institutionnelles immédiates auxquelles sont soumises nos autorités. C'est pour aider à garantir que la décision, lorsqu'elle sera prise, le sera dans le bon sens, que nous avons estimé de notre devoir de lancer cet appel à la base de nos quatre institutions.

Un tel mouvement issu de la base peut par ailleurs avoir comme bénéfice de contribuer à la formation de notre nouvelle communauté universitaire. Nous sommes bien sûr conscients qu'une initiative de ce type sera connue et commentée en dehors de nos quatre institutions. Mais nous pensons qu'il n'y a aucun mal à ce que le monde extérieur sache que nos institutions et l'Université qu'elles sont appelées à former ensemble sont des lieux où l'on n'attend pas que tout vienne du sommet et où des initiatives de ce type peuvent se prendre librement, y compris lorsqu'elles portent sur des questions sensibles.

### **17. Y a-t-il de bonnes raisons d'être opposé à notre proposition ?**

Nous en voyons pour ceux qui rêveraient encore de pouvoir utiliser l'étiquette « Université catholique » ou la menace de son retrait pour soumettre la parole des membres de l'Université ou certains aspects de ses activités à l'autorité du Vatican.

Nous en voyons aussi pour les institutions concurrentes, qui ont intérêt à ce que l'attrait de notre Université soit plombé par l'étiquette fallacieuse que nous arborons aujourd'hui.

Sinon, franchement, nous n'en voyons pas, mais si vous en voyez vous-mêmes, auxquelles aucune des réponses ci-dessus aurait répondu adéquatement, nous serions heureux que vous nous en fassiez part en envoyant un message à [ulouvain@uclouvain.be](mailto:ulouvain@uclouvain.be).